

## Nos **12 engagements professionnels** envers les **entreprises** et les autres **émetteurs** que nous notons

### Notre métier :

Vigeo Eiris aide les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à prendre des décisions d'investissement informées, et à exercer au mieux leur responsabilité fiduciaire en tenant compte des risques et performances ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des émetteurs - les entreprises, les collectivités locales et les Etats - qui font appel aux marchés réglementés pour se financer.

Nous fournissons des services professionnels de recherche et de notation sur les engagements des émetteurs en matière de développement durable et sur les impacts de leurs activités sur la société et l'environnement. Pour ce faire, nous collectons et qualifions méthodiquement les informations publiées par, et au sujet, des émetteurs.

Nous mesurons leur volonté et capacité à intégrer les objectifs normatifs et les facteurs matériels relevant de leur responsabilité sociale dans leurs stratégies et leurs opérations, et à rendre compte des résultats de leurs comportements et des impacts de leurs produits et services.

Nous apportons à nos partenaires une analyse approfondie et des indicateurs avancés mesurant la capacité actuelle et future des émetteurs à créer de la valeur, à protéger et accroître leurs actifs stratégiques - notamment leur capital humain, leur efficacité opérationnelle, leur efficacité organisationnelle, leur sécurité juridique, leur capacité d'innovation, de protection et d'amélioration de leur réputation et image de marque ainsi que leur contribution sociétale et leur degré d'acceptabilité.

### Nos responsabilités :

Nous nous positionnons à équidistance des intérêts des émetteurs et des investisseurs ; à ce titre, nous sommes engagés à collecter de façon proactive des informations multi-sources et à les qualifier de manière impartiale afin de mesurer les performances, les impacts et les risques des émetteurs que nous notons.

Conscients de l'importance clé de notre mission (stewardship) en tant que fournisseur indépendant de services de recherche ESG, nous considérons qu'il est de notre devoir de recueillir les

informations les plus précises, les plus complètes et les plus à jour auprès des émetteurs comme auprès de leurs parties prenantes. Nous traitons ces informations avec diligence et rigueur afin de permettre aux investisseurs et gestionnaires d'actifs de prendre leurs décisions d'investissement et de gestion en toute connaissance de cause.

Nous formalisons les 12 engagements professionnels suivants envers les entreprises et les autres émetteurs que nous notons.

### Contacts

# Nos **12** engagements envers les entreprises et les autres émetteurs que nous notons :

1. Indépendance de notre méthodologie, de nos analyses et de nos notations à l'égard de tout intérêt, groupe d'influence, lien commercial ou participation au capital de l'agence.
2. Egalité de traitement dans l'application de nos méthodes à tous les émetteurs sous revue et à toutes les étapes du processus de notation, dans la stricte séparation des activités de notation sollicitée et de notation non-sollicitée, et à l'exclusion de toute activité de consulting.
3. Prohibition de toute expression ou opinion attentatoire à la dignité des personnes.
4. Engagements à ne pas stigmatiser les émetteurs et à baser notre méthodologie d'analyse sur des principes normatifs opposables excluant tout jugement de caractère partisan ou confessionnel. L'agence peut être amenée à coopérer avec des fournisseurs d'indices, des initiatives ou ONG engagés sur la responsabilité sociale des entreprises ou d'autres types de clients qui peuvent rendre publics leurs propres évaluations au sujet des émetteurs à partir des données issues de notre recherche. Cependant, et dans tous les cas, nous prohibons l'utilisation de notre recherche et de nos analyses à des fins de plaidoyer ou de campagne publiques à l'encontre ou en faveur d'un émetteur, d'un territoire ou d'une marque.
5. Nous sommes engagés à adresser aux émetteurs (entreprises et collectivités locales faisant partie de notre univers) un préavis de notation de deux mois ainsi que des informations complètes sur les méthodes de l'agence et leurs évolutions, le déroulement et le calendrier de leur notation. Les émetteurs bénéficient d'un support technique dans l'utilisation de nos outils et plateforme de dialogue et de collecte de l'information.
6. Tout émetteur dispose d'un droit d'accès à un contact qualifié au sein de l'agence et peut interagir à tout moment (interroger, répondre aux questions, documenter) avec l'analyste en charge de son évaluation. Tout émetteur dispose de la faculté d'expliquer ses partis-pris par rapport aux normes et standards pris en compte par l'agence en appui sur le principe « comply or explain ».
7. Tout émetteur a le droit de ne pas interagir avec l'agence sans que ce choix porte préjudice à l'obligation pour l'analyste de procéder à son évaluation de bonne foi, sur la base de l'information publique disponible.
8. Droit d'accès de l'émetteur à une information indicative sur les résultats de sa notation dans le respect des droits de propriété intellectuelle de l'agence. L'interlocuteur principal et habilité par l'émetteur recevra une information gratuite sur sa notation finale. Toutefois, l'émetteur devra s'acquitter de droits d'usage s'il souhaite plus largement utiliser, consulter ou diffuser toute ou partie de son rapport de notation à l'interne ou à l'externe.
9. Droit de tout émetteur de faire appel de sa notation et d'user d'un droit de recours à trois niveaux : auprès de sa/son analyste en premier lieu, puis de la Direction des Méthodes, puis auprès du Conseil Scientifique de l'agence. Les émetteurs peuvent signaler au déontologue de l'agence tout comportement de son ou ses interlocuteurs qu'ils estimeraient inapproprié.
10. Dans le cadre de la notation non sollicitée, Vigeo Eiris ne signe pas d'accord de confidentialité avec les émetteurs, ne collecte, ne sollicite ni ne relaie d'information qu'un émetteur considérerait comme non communicable, confidentielle ou protégée. Les émetteurs peuvent signaler à leur analyste le caractère, selon les cas, provisoire, incomplet ou partiellement confidentiel de leurs informations et indicateurs aux fins d'en délimiter l'interprétation et les possibilités d'exploitation ou de diffusion.
11. Conscients des contraintes de reporting auxquelles sont confrontés les émetteurs, Vigeo Eiris limite ses questionnaires et demandes d'information aux données prévues par les référentiels d'objectifs de responsabilité sociale internationaux opposables.
12. Vigeo Eiris s'engage à répondre aux demandes de chaque émetteur et à dialoguer avec l'ensemble de ses parties prenantes, dont les associations professionnelles qui représentent les émetteurs, afin d'améliorer continuellement ses méthodes et son processus de notation.